

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICI-LIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO

Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE

Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**087-2024 Construction d'un Centre de Loisirs à Thézan les Béziers**

Monsieur le Président rappelle le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire et la demande des élus de la Commune de Thézan les Béziers pour qu'une délibération soit soumise au vote à bulletin secret lors du prochain Conseil Communautaire concernant la construction d'un Centre de Loisirs à Thézan les Béziers.

Considérant la proposition de délibération transmise par la Commune de Thézan

Considérant l'aspect structurant de ce projet pour la Communauté de Communes

Considérant la cohérence territoriale de cette réalisation à l'Ouest de la Communauté de Communes comme indiqué dans le projet de territoire

Considérant la dimension de cohésion sociale assurée par cette activité

Considérant la mise à disposition à titre gracieux du terrain par la Commune de Thézan les Béziers

Considérant l'antériorité et la fréquentation de l'activité de loisirs sur la commune de Thézan les Béziers

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer à bulletin secret **sur la construction d'un Centre de Loisirs sur la commune de Thézan les Béziers**

Monsieur le Président précise qu'une urne et que 3 bulletins différents sont à disposition :

POUR – CONTRE et BULLETIN BLANC

Monsieur le Président appelle nominativement les élus communautaires

APRÈS avoir recensé 44 Bulletins de vote et après dépouillement :

Résultat des Votes :

Pour : 17...voix

Contre : 25...voix

Vote Blanc : 2...voix

Le Conseil Communautaire à la majorité DECIDE

DE ~~valider~~ / ou rejeter le projet de construction d'un Centre de Loisirs sur la commune de Thézan les Béziers

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO

Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE

Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

#### **088-2024 : Compte rendu des décisions du Président**

*Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

**039-2024: Adoption des tarifs mini camps et séjours été 2024 pour les jeunes de 8 à 16 ans**

VU l'avis favorable de la Commission 2 en date 15 Mars 2024

décide d'adopter les tarifs applicables pour les camps d'été 2024 :

SEMAINE 1 : 8 au 12 Juillet 2024, 25 jeunes de 11 à 16 ans à Camping Municipal des Aires (34)

Activités canyoning, canoé, Via ferrata

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 2 : 15 au 19 Juillet 2024, 24 jeunes de 12 à 16 ans au Camping Rieu Montagne, lac du Laouzas (34)

Activités : 2 séances de Catamaran, Paddle Géant, Aquapark

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 3 : du 22 au 26 Juillet 2024 pour 25 jeunes de 12 à 16 ans à Aguessac (12)

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archerie Game

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 4: du 29 Juillet au 02 Aout 2024 pour 25 jeunes de 12 à 16 ans à Aguessac (12)

Activités : sensation forte à Aguessac, Parapente, tubing, accrobranche, jump air bag, Archerie Game

- Enfants résidants sur le territoire de la Communauté de Communes : 270 €uros
- Enfants résidants hors du territoire : 300 €uros

SEMAINE 5 : 1 Séjour 8-11 ans du 15 au 19 Juillet 2024 pour 35 enfants dans les Pyrénées (Hébergement en dur -Chalet du Ticou ,Pyrénées 2000 )

Parc Animalier les Angles, accrobranche, chien de traineau, paddle, visite citadelle Mt Louis

- Enfants résidents sur le territoire de la com com 480 euros
- Enfants résidents hors du territoire : 500 euros

#### **040-2024 Frais PLU Abeilhan**

VU la procédure d'élaboration du PLU de la commune d'Abeilhan actuellement en cours,

VU la nécessité de produire un mémoire en réponse aux avis PPA avant enquête publique sur le sujet environnemental par NATURAE en collaboration avec BETU ?

VU le devis de la SARL NATURAE en date du 22/03/2024 d'un montant de 1.170 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la SARL NATURAE sise 15 rue Jules Vallès 34200 SETE en date du 22 mars 2024 d'un montant de 1.170 € TTC.

#### **041-2024 : Animations touristiques du 18 mai 2024 – Régie Office du Tourisme**

Considérant le contenu à offrir au public familial attendu pour l'organisation des Journées européennes des Moulins prévue aux Moulins de Faugères le 18 Mai 2024,

Vu la proposition n° D-2024-0013 de l'Association OK Mistral, autour du cerf-volant comprenant diverses activités autour du vent : scénographies et décors éoliens, atelier de cerf-volant, démonstration de « kite aerial photography » par cerf-volant et envois de cerfs-volants de création,

Vu la proposition n° 200324 de l'association Zoreilles au vent pour une prestation de contes à deux voix et percussions sur le thème du pain, des moulins et du vent,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 6 mars 2024,

DECIDE de valider les devis de :

- L'association OK Mistral – 404 286 866 00011 – sise 23, impasse du jardin – 34 980 SAINT-GELY DU FESC, d'un montant de 1174 € TTC pour une animation autour du vent
- L'association Zoreilles au vent – 90863457900019 – sise 22 rue Canorgues – 34 600 BEDARIEUX, d'un montant de 400 € TTC pour des contes lors des Journées Européennes des Moulins prévue le 18 Mai 2024 aux Moulins de Faugères,

#### **042-2024 Consultation papier 2024**

VU la consultation mutualisée avec les communes concernant l'acquisition de papier reprographique pour l'année 2024,

VU les 3 propositions adressées par REQUENA BURO, LACOSTE DBE et JM BRUNEAU.

DECIDE de valider la proposition la moins disante de la société JM BRUNEAU –RCS EVRY n° 34395813– 19, Avenue de la Baltique VILLEBON S/ YVETTE 91948 COURTABOEUF CEDEX, pour un prix de 3.24 € HT la ramette de papier 80gr format A4, de 5.07 € HT la ramette de papier 100gr format A4, de 6.62 € HT la ramette de papier format A3 et de 2.81 € HT la ramette de papier format A5 80gr, livraison offerte dans chaque commune et pour les services de la communauté de communes.

#### **043-2024 Frais de reprographie PLU ABEILHAN enquête publique**

VU l'arrêt du projet de PLU de la commune d'Abeilhan,

VU la nécessité de procéder à la reprographie du dossier arrêté pour les besoins de l'enquête publique ainsi que 6 affiches au format A2,

VU le devis de la SARL REPRO RAPID en date du 26/03/2024 d'un montant de 808.78 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 Avenue des Arbousiers 34500 BEZIERS en date du 26 mars 2024 d'un montant de 808.78 € TTC.

#### **044-2024 Prestations INETUM PLU Magalas et Pailhes**

VU la dernière modification du PLU de MAGALAS et le PLU révisé de PAILHES,

VU la nécessité de procéder à l'intégration des données SIG des nouveaux PLU dans le logiciel métier INETUM,

VU le devis de la société INETUM en date du 27/03/2024 d'un montant de 1.812 € TTC.

DECIDE de valider le devis de la société INETUM sise 1 rue Champeau BP 700 22 – 21801 QUETIGNY CEDEX en date du 27 mars 2024 d'un montant de 1.812 Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

#### **045-2024 Achat d'un podium démontable, de racks de rangement, de grilles d'exposition et de barrières de police**

VU la nécessité d'acquérir un podium démontable avec des racks de rangement, des grilles d'exposition et des barrières de police pour la Communauté de Communes,

VU le devis le mieux disant, après consultation, établi par la société ALTRAD sise 16 avenue de la Gardie, 34510 FLORENSAC d'un montant de 11 465 € HT soit 13 758 € TTC,

VU l'avis favorable de la commission 3 en charge des services techniques,

DECIDE de valider le devis de la société ALTRAD sise 16, avenue de la Gardie 34510 FLORENSAC pour un montant de 11 465 € HT soit 13 758 € TTC,

#### **046-2024 Attribution mission MO - réhabilitation du réseau AEP Route de Lieuran - Puissalicon**

VU les investigations réalisées sur le réseau AEP de la Route de Lieuran

Vu la nécessité de réhabiliter le réseau d'eau potable de la route de Lieuran à Puissalicon pour cause de vétusté avancée

VU la proposition établie par le cabinet GAXIEU pour les missions PRO-ACT-VISA-DET et AOR pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la route de Lieuran à Puissalicon qui s'élève à 4 640.00 € HT soit 5 568.00 € TTC

DECIDE de valider le devis du cabinet GAXIEU sis 1 bis Place des Alliés 34500 Béziers pour un montant de 4 640.00 € HT soit 5 568.00 € TTC,

#### **047-2024 Attribution mission CSPS - Réhabilitation des réseaux AEP et EU Route de Lieuran - Puissalicon**

VU la délibération 185-2022 du 26/09/2022 autorisant le Président à lancer les consultations des missions connexes

VU la délibération 283-2022 du 12/12/2022 autorisant le Président à lancer la consultation des entreprises

VU la nécessité de retenir un prestataire pour la mission CSPA

VU la consultation lancée par notre cabinet d'étude

DECIDE de valider le devis de la société Techni'bat sise 34 Avenue d'Espondeilhan 34290 Lieuran les Béziers pour un montant de 2 415.00 € HT soit 2 898.00 € TTC

#### **048-2024 Avenant à l'adhésion mutualisée Ma Com'Une**

Vu la décision n°107 -2022 en date du 05 décembre 2022 pour l'adhésion à l'application Ma com'une mutualisée avec les communes de Laurens, Thézan les Béziers, Murviel les Béziers, Puissalicon, Roujan et de la CCAM

Vu le souhait d'adhésion des communes d'Autignac et de St Geniès de Fontedit portant le montant de l'adhésion annuelle à 2 880€HT - 3 456€TTC soit 432€TTC par collectivité ;

DECIDE de valider l'avenant de la société ma com'une sise 7 rue de la croix à Laverune portant le montant annuel de l'adhésion à 2 880€ HT soit 3 456 € TTC pour 8collectivités soit 432 € TTC par collectivité

#### **049-2024 Mise à jour Tarifs Boutique - régie OT**

VU le compte rendu du Conseil d'exploitation de l'office du Tourisme des Avant-Monts en date du 6 mars 2024 validant les enjeux de promotion, de communication et de commercialisation de l'année 2024,

VU la délibération du Conseil communautaire n°053-2024 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif annexe de la régie Office du tourisme

VU la décision n°058-2023 adoptant les tarifs de vente de la boutique de l'Office du tourisme,

Considérant l'état du stock arrêté à la date du 31 Décembre 2023 au montant de 9 538,60 € et l'ajustement nécessaire des tarifs de vente de la boutique de l'OT déployée à Magalas et Faugères,

DECIDE d'adopter les tarifs de vente des produits comme suit :

Chapeaux de paille « Faugères »	4,00 €
Chapeaux de paille « Thongue »	4,00 €
Tabliers « Faugères »	15,00 €
Tire-bouchons « Faugères » noir	5,00 €
Tire-bouchons « Thongue » rouge	5,00 €
Rafraichisseurs en liège	10,00 €
Seaux à glace	16,00 €
Carafes à décanter	20,00 €
Verres à pied 15cl	4,50 €
Verres à pied 30cl	3,00 €
Verres à pied 50cl	4,00 €

	6,00 €
Casquettes « Moulins de Faugères »	
Gourdes 600ml « Moulins de Faugères »	6,00 €
Couteau Suisse « Moulins de Faugères »	5,00 €
Bâtons randonnée « Moulins de Faugères »	12,00 €
Sac Randonnée « Moulins de Faugères »	8,00 €
Set coloriage « Moulins de Faugères »	3,00 €
Pin's « Moulins de Faugères »	2,00 €
Poncho pluie enfant et Adulte	2,00 €
Jeu de dominos « Moulins de Faugères »	5,00 €
Porte-clés « Moulin » en bois	3,00 €

### **Produits alimentaires :**

Boissons fraîches	
Eau	1,50 €
Café ou Thé	1,00 €
Glaces	1,00 €
	1,50 €

### **Livres :**

Castrum de l'an mil	16,00 €
Symbolisme des heurtoirs populaires languedociens	16,00 €
Effroyables plaintes du XIXème Siècle	20,00 €
Le Codex de Marthe l'ultime secret	22,00 €
World Héritage Cassan	22,00 €
Murviel-lès-Béziers : de la nuit des temps à 1789	30,00 €
Guide historique et visite de Magalas	7,00 €
Magalas et ses cimetières	5,00 €
Tours dans le Pays Languedoc et Vignobles	14,50 €
Tours dans la montagne du Haut Languedoc	15,70 €
Gabian aux sources du pétrole en France	25,00 €
VTOPO VTT Hérault 2021	23,00 €
Les 4 saisons des Virtuoses	15,00 €
Archéologie d'un territoire languedocien	25,00 €
Saint-Chinian Grand Cru	39,00 €
Cartes postales	0,50 €

### **Prestations de services :**

Droits d'entrée (à partir de 18 ans)	2,00 €
Enfants (jusqu'à 18 ans)	1,00 €
Groupes à partir de 10 personnes	1,00 €
Groupes scolaires des 25 communes des Avant-Monts	Gratuit
Location de cerf-volant	2,00 €

### **050-2024 Gratuité en boutique - régie OT**

VU le compte rendu du Conseil d'exploitation de l'office du Tourisme des Avant-Monts en date du 6 mars 2024

VU la délibération du Conseil communautaire n°053-2024 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif annexe de la régie Office du tourisme

Considérant les animations à destination du jeune ou large public et les opérations en direction des partenaires qui participent à la valorisation touristique du territoire des Avant-Monts, le stock de goodies nécessite un réajustement,

DECIDE de réserver une partie du stock de la boutique en gratuité comme suit :

- 46 Pin's « Moulins de Faugères » à 2,00 €, soit une valeur de 92 €
- 21 Jeux de dominos « Moulins de Faugères » à 5,00 €, soit une valeur de 105 €
- 30 sets de coloriage « Moulins de Faugères » à 3,00 €, soit une valeur de 90 €
- 18 porte-clés « Moulins de Faugères » à 3,00 €, soit une valeur de 54 €
- 100 magnets « Moulins de Faugères » à 2,00€, soit une valeur de 200 €

La valeur totale des cadeaux correspond à 541 €.

dit que ce stock d'articles non vendus sera décompté des ventes affectées au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

#### **051-2024 OT - Service Sécurité Incendie Animations Moulins**

Considérant la configuration du site du moulin de Faugères et la jauge du public attendu pour la fête du pain et du vent le 18 Mai 2024 et la Nuit des Etoiles programmée le 3 Août 2024, le bon déroulement des événements nécessite d'avoir recours à un service de sécurité incendie.

VU la proposition de A.P.S. Sud Gardiennage Intervention Sécurité pour une présence sur site lors des deux événements programmés au moulin de Faugères,

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 6 Mars 2024 validant la programmation estivale,

DECIDE de valider les devis n°728 et 729 du 27 Mars 2023 de la structure A.P.S. Sud Gardiennage Intervention Sécurité sise 6 Avenue Elie Sermet – 11 100 NARBONNE – SIRET 51739768300023, d'un montant de 240 € TTC pour le 18 Mai et de 143,26 € TTC pour le 3 Août visant à assurer la mission de sécurité incendie des deux événements suscités programmés au moulin de Faugères, lieu-dit Les Trois Tours.

#### **052-2024 Régie OT – Animations Moulin Nuit des étoiles**

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 6 Mars 2024 validant la programmation estivale,

VU la proposition de L-Eventsprod représentée par Noémie PREVOST, chargée de production pour une animation musicale de 19h à 23h à l'occasion de la Nuit des Etoiles programmée au moulin de Faugères le 3 Août 2024,

VU la proposition de Monsieur Thierry Raffaelli, astronome, pour une animation d'observation au télescope par projection du soleil, et la découverte des constellations à l'occasion de la Nuit des Etoiles programmée au moulin de Faugères le 3 Août 2024,

DECIDE de valider les devis :

- N°20240215002 du 15 Février 2024 émanant de la structure L-Eventsprod représentée par Noémie PREVOST, chargée de sise 22, rue des anciens métiers – 34 160 GALARGUES – SIRET 84538710900026, d'un montant de 420 € TTC pour l'animation musicale du 3 Août 2024 au moulin de Faugères, lieu-dit Les Trois Tours.

- Du 8 Février 2024 émanant de Monsieur Thierry Raffaelli, astronome à Tourbes pour l'animation astronomie du 3 Août 2024 au moulin de Faugères, lieu-dit Les Trois Tours dont le montant s'élève à 250 € TTC

#### **053-2024 Abonnement 2024 marchés publics L'Agence**

Considérant qu'il convient de renouveler les prestations liées au site acheteur de la Communauté de communes ;

VU la proposition de la société MIDI MEDIA – L'Agence pour la prestation 2024 qui inclut :

- Un forfait de 15 publications électroniques au tarif de 1 050€HT incluant l'avis initial-les rectificatifs-Franceattribution La publication sur le site midi libre marchés publics et France Marchés + site Midi Libre (forfait 15 procédures)
- L'option envois recommandés au tarif annuel de 327.50€HT
- La Hotline pour 75.00€HT la publication

-

Pour un montant total de 1 452.50€ HT – 1 743€TTC

DECIDE de valider la proposition de la société MIDIMEDIA – L'Agence – domiciliée Rue du Mas de Grille à St Jean de Védas – 34 438-siren 404 010 209 APE 7312Z – pour l'abonnement 2024 pour un tarif de 1 452.50€HT-1 743.00€TTC

#### **054-2024 Achat de barnum**

VU l'intérêt et la nécessité d'acquisition de barnums pour les manifestations des services petite enfance, jeunesse et culture, ainsi qu'à destination des associations et collectivités du territoire de la communauté de communes

VU les devis établis, après consultation, par la société TECHMETAL, ZAE de l'Audacieuse, 34480 Magalas pour un montant global de 4358.50 € HT soit 5230.20 € TTC décide de valider les devis de la société TECHMETAL, ZAE de l'Audacieuse, 34480 Magalas pour un montant global de 4358.50 € HT soit 5230.20 € TTC

#### **055-2024 Assurances GROUPAMA**

VU la décision n°159-2023 validant la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégal pour couvrir le risque responsabilité civile lié à toutes les activités et compétences de la communauté, la protection des élus et des agents, pour un montant annuel de 17 195.79€HT- 18 972.15€TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

VU la décision n°018-2024 validant la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégal pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité pour un montant annuel de 15 579.10 euros €HT, soit 16 959.55 euros TTC avec prise d'effet au 02 février 2024.

VU la nécessité d'actualiser les contrats susvisés et de souscrire également à une assurance automobile mission des collaborateurs et administrateurs.

DECIDE de valider :

- Le projet de contrat établi par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas pour couvrir le risque responsabilité civile lié à toutes les activités et compétences de la communauté, la protection des élus et des agents, pour un montant annuel de 18 745.16 €HT- 20 640.12 €TTC à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- Le projet de contrat établi par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité pour un montant annuel de 15 329.73 euros €HT-16 695 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.
- Le projet de contrat établi par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas « Assurance automobile mission des collaborateurs et administrateurs » pour un montant annuel de 636.69 euros TTC.

**056-2024 Achat de petits matériels pour le service technique**

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

Considérant la nécessité d'acquérir du petit matériel pour le service technique dont ;

- Un poste à soudeuse
- Une perceuse à percussion
- Un perfo burineur
- Un marteau démolisseur
- Un burin pic
- Un burin plat
- Un burin hexagonal
- Un carryng case

Vu la proposition la moins disante établie par la société BIG MAT Matériaux sise 6 rue Georges Charpak, 34 420 PORTIRAGNES, numéro SIRET 85272191900011 pour un montant de 3 896.15 € TTC,

décide de valider la proposition de la société BIG MAT Matériaux domiciliée 6 rue Georges Charpak, 34 420 PORTIRAGNES - Siret n° 85272191900011 pour l'ensemble du petit matériel cité ci-dessus pour un montant de 3 896.15 € TTC.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,






## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## **089-2024 Convention pour la réalisation d'opérations de contrôle de la conformité**

Le service urbanisme de la Cc des Avant-Monts propose aux communes membres un service de récolement afin d'assurer et garantir le bon respect des autorisations d'urbanisme délivrées, conformément aux articles L. 480-1 à L 480-5 et L 160-1 à L 160-3 du code de l'urbanisme.

A cet effet, les Communes intéressées ont préalablement délibéré pour la mise en œuvre des opérations de contrôle demandées.

Il convient de préciser de définir et d'organiser les différentes prestations de contrôle de la conformité proposées par la CCAM à la Commune dans le cadre d'une convention.

La convention proposée précisera :

- les modalités administratives de déclenchement des missions de contrôle et les engagements de la Commune pour permettre la bonne réalisation des missions confiées ;
- les différentes opérations techniques de contrôle proposées ;
- les engagements de la CCAM pour rendre compte des missions de contrôle ;

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la convention telle que présentée en annexe.

### **LE CONSEIL**

Considérant la nécessité d'établir un conventionnement permettant de formaliser les différentes prestations de contrôle de la conformité proposées par la CCAM à la Commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver la convention proposée,

AUTORISE le Président à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**




## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **090-2024 - Institution du droit de préemption urbain sur la commune de MURVIEL LES BEZIERS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que :

Vu les dispositions de la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24/03/2014, définissant les modalités de transferts de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; et qui modifie certains éléments de compétences exercées par les EPCI en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16, qui organise les modifications statutaires d'un EPCI et notamment le transfert de compétences ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22, 15° ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18/09/2017 approuvant le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1<sup>er</sup>/01/2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1-1467, du 28/12/2017, portant modification des compétences de la communauté de communes « Les Avant-Monts » ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1, L.213-1, R.211-1 et suivants, et R.213-1 et suivants ;

Vu l'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme qui dispose que lorsque l'EPCI est compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cet établissement est compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU) ;

Vu l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme qui permet dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par ces plans,

Vu la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de MURVIEL LES BEZIERS, approuvée par délibération N°071-2024 du conseil communautaire du 25 mars 2024 ;

Le Président rappelle que ce Droit de Prémption Urbain est nécessaire sur les zones urbaines et à urbaniser afin de permettre à la communauté des Avant-Monts et de fait, à la commune, de maîtriser progressivement le foncier dans le cadre de la mise en place ou de la poursuite d'actions ou d'opération d'aménagement ayant pour objet un projet urbain, le renouvellement urbain, la politique locale de l'habitat, d'activités économiques, de développement des loisirs et du tourisme, d'équipements collectifs, de lutte contre l'insalubrité, de sauvegarde ou de mise en valeur du patrimoine.

Monsieur le Président propose aujourd'hui d'instituer ce droit de préemption sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme de MURVIEL LES BEZIERS tel que définies sur les documents graphiques annexés à la présente.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

#### Article 1

Le droit de préemption urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MURVIEL LES BEZIERS, et conformément aux délimitations figurant sur les documents graphiques annexés à la présente délibération.

## Article 2

La présente délibération exécutoire et accompagnée des plans de délimitation du droit de préemption urbain, sera par ailleurs adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Finances publiques
- A la Chambre Départementale des Notaires,
- Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance,
- Au Greffe de ce tribunal.

## Article 3

Conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme, un registre sera ouvert en mairie, où seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption urbain et où sera précisée l'utilisation définitive des biens ainsi acquis. Toute personne pourra consulter ce registre ou en obtenir un extrait.

Un registre sera également tenu en communauté de communes.

## Article 4

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en communauté de communes Les Avant-Monts ainsi qu'en mairie, et mention en sera faite dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

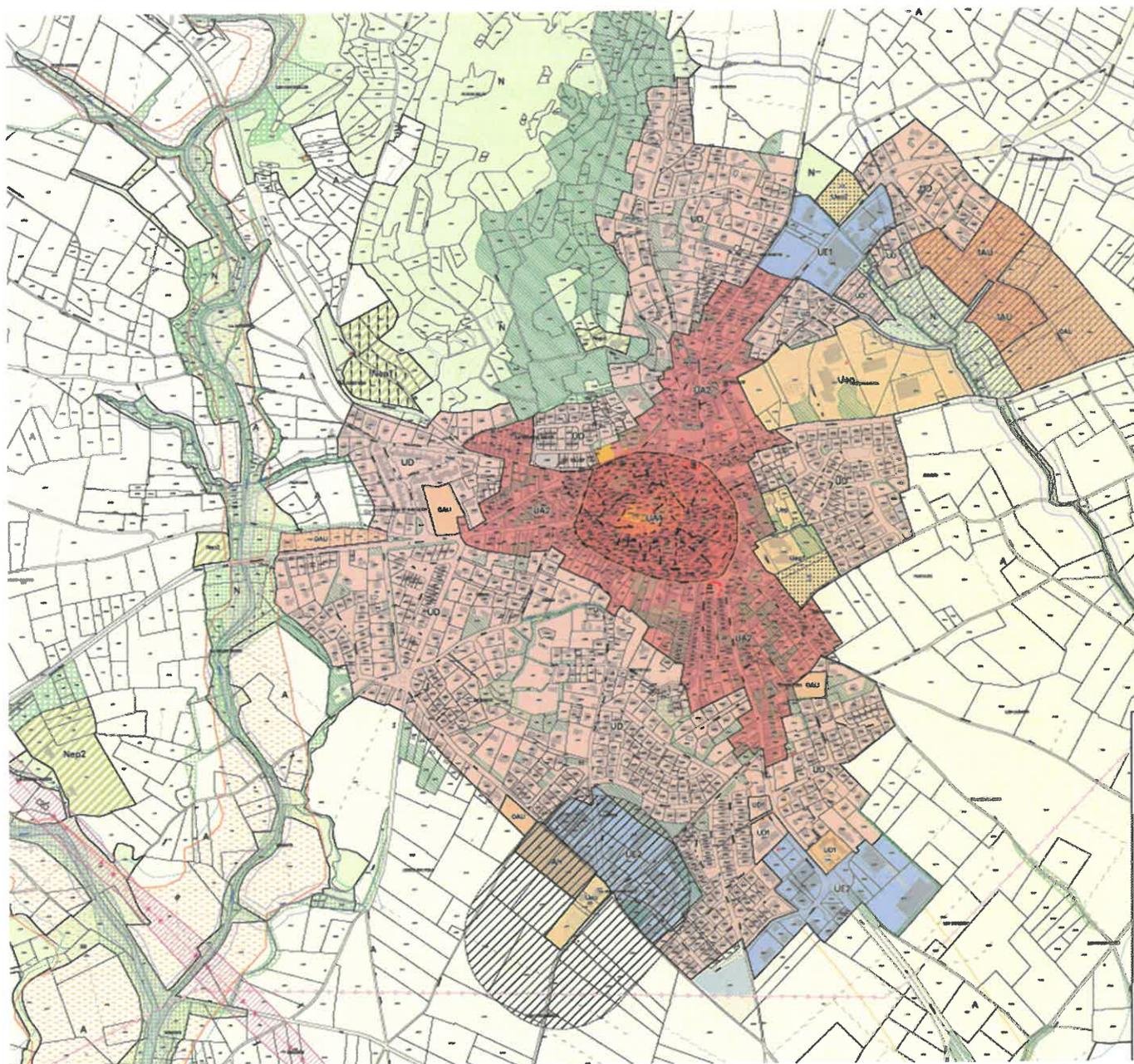
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



**PLAN DES ZONES U ET AU - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**  
**SUR LA COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERS**



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**091-2024 - Approbation de la modification simplifiée N°3 du PLU de Laurens en Conseil communautaire Des Avant-Monts**

Monsieur le Président rappelle que par arrêté en date du 30 juin 2023, il a prescrit la modification simplifiée N°3 du PLU de la Commune de Laurens afin de l'adapter sur la partie désaffectée de l'ancienne carrière de marbre afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque. Il précise que le projet est en adéquation avec les enjeux de transition écologique, de déploiement des énergies

renouvelables et les conclusions favorables des études de biodiversité, de paysage et de risques feux de forêt menées sur le site.

Monsieur le Président explique que la procédure d'urbanisme a été dispensé d'évaluation environnementale par la MRAe (la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) à l'issu d'un examen au cas par cas. Le dossier de modification simplifiée a été transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure d'urbanisme et qu'il n'y a eu aucun avis défavorable. La CC les Avant-Monts a répondu à ces avis sous forme d'un tableau synthétique présentant les avis des PPA, les réponses apportées par la CC les Avant-Monts à ces avis et la prise en compte de ces avis dans l'évolution du dossier.

Monsieur le Président précise que le dossier a fait l'objet d'une mise à disposition du public à la Mairie de Laurens et à la Communauté de communes du 26 février au 26 mars 2024 et qu'aucune observation n'a été émise par le public sur les registres mis à sa disposition.

Monsieur le Président explique que la Commune de Laurens, par l'intermédiaire d'un courrier du M. le Maire de Laurens, donne son accord à l'approbation du dossier de modification simplifiée du PLU et que dès lors rien ne s'oppose à l'approbation de la modification simplifiée du PLU de Laurens par le Conseil communautaire des Avant-Monts.

Monsieur le Président présente à son Conseil Communautaire le **projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme de Laurens et lui demande de l'approuver.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-48, relatifs à la procédure de modification du plan local d'urbanisme,

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles R. 153-20 et R. 153-21, relatifs aux mesures de publicités et d'affichage,

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 104-1 et suivants, R. 104-11 et suivants et L.122-4 relatifs à l'évaluation environnementale des plans et programmes,

**Vu** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

**Vu** le transfert de compétence en matière de PLU, acté par Délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Avants Monts en date du 1er janvier 2018.

**Vu** la révision générale du PLU, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2007,

**Vu** la modification n°1 du PLU, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2012.

**Vu** la modification n°2 du PLU, engagée par arrêté n°061/2022 du président de la CC Les Avant-Monts.

**Vu** l'arrêté N°202/2023 en date du 30/06/2023 par lequel le Président de la CC des Avant-Monts a prescrit la troisième modification du PLU de la Commune de Laurens afin d'adapter le PLU sur la partie désaffectée de l'ancienne carrière de marbre afin d'y implanter un parc photovoltaïque,

**Vu** les avis des PPA, les personnes publiques associées à la procédure de modification simplifiée du PLU,

**Vu** le tableau de synthèse présentant les avis des PPA, les réponses apportées par la CC les Avant-Monts à ces avis et la prise en compte de ces avis dans l'évolution du dossier,

**Vu** la mise à disposition du dossier au public à la Mairie de Laurens et à la Communauté de communes, pendant les heures d'ouverture au public, du 26 février au 26 mars 2024,

**Vu** l'absence d'observation de la part du public lors de la mise à disposition des pièces de la procédure, des avis émis et du tableau de réponse à ces avis,

**Vu** le dossier de projet de modification simplifié N°3 du PLU de Laurens,

**Considérant** que le projet modifié pour prendre en compte les avis est prêt à être approuvé.

**Après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le dossier de modification simplifiée N°3 du PLU de Laurens tel qu'annexé à la présente.

**DIT** que conformément à l'article L153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts et à la mairie de Laurens durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département et sera téléversée sur le site Géoportail de l'urbanisme.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de Béziers,
- Monsieur Le Directeur Départemental des Territoires de l'Hérault – Antenne de Béziers.

**DIT** qu'elle sera exécutoire à compter de l'accomplissement des formalités de transmission au représentant de l'état et de téléversement sur le site Géoportail de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 092-2024 Convention de partenariat entre l'Office du tourisme et la Chambre d'Agriculture pour l'organisation de 4 Marchés de Producteurs de Pays

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la poursuite du partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour l'organisation conjointe de marchés de producteurs de Pays. Une convention de partenariat est proposée pour fixer les conditions de réalisation et d'organisation de quatre dates comme suit :

- **Autignac**, mercredi 7 août à partir de 19 h au boulodrome rue Dabaladou ;
- **Fouzilhon**, mercredi 31 juillet à partir de 19 h sur l'esplanade ;
- **Laurens**, mercredi 24 juillet à partir de 19 h au parc de la source ;
- **St Nazaire de Ladarez**, mercredi 21 août à partir de 19 h sur la place de l'église.

Cette convention fixe également le rôle des parties entre la Chambre d'Agriculture, les communes qui accueillent un marché, la communauté de communes et le groupe des producteurs fédérés par un référent, la gestion administrative et technique, les principes et outils de communication.

Les conditions financières engendrées par ce partenariat représentent un montant à la charge de l'Office du Tourisme de 2292,00 € HT soit 2750,40 € TTC.

M. le Président demande au conseil de bien vouloir approuver l'organisation de ces quatre animations permettant la valorisation des produits locaux de qualité et de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour le montant susmentionné.

*Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et les communes de Autignac, Fouzilhon, Laurens et Saint-Nazaire de Ladarez et tout document découlant de cette décision.

DIT que le financement de cette dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au budget annexe de l'exercice 2024 de l'office du tourisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## **093-2024 Convention de partenariat entre l'office du tourisme et le parc naturel régional du Haut Languedoc autour du tourisme durable**

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la proposition du Parc naturel régional du Haut-Languedoc d'associer les 9 offices du tourisme de son périmètre afin de développer ensemble une intelligence collective pour renforcer le développement et la promotion du tourisme durable.

Cette proposition étant en accord avec la stratégie touristique du territoire, il est proposé de signer la convention de partenariat qui couvre une période de trois ans et qui implique de coordonner des projets collectifs sur des enjeux partagés, de mutualiser des moyens et des ressources et de fluidifier la circulation de l'information entre les partenaires. Cette convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

M. le Président demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération pour le développement et la promotion d'un tourisme durable sur le territoire du parc.

***Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents***

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT MONTS' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## **094-2024 Régularisation des résultats CA 2023 – Régie Assainissement**

Monsieur le Président rappelle la délibération 090-2023 du 11 avril 2023 approuvant l'adoption du CA 2022 et l'affectation de résultats du budget annexe régie assainissement.

En raison d'une erreur de saisie sur les recettes d'investissement de -2100 €, le report de la section d'investissement était erroné

Vu la délibération 045-2024 concernant l'adoption de résultats du CA 2023

Vu la nécessité de rectifier ce report de 2022 et 2023, il est demandé :

- Que les résultats soient affectés au budget 2024 de la manière suivante :  
Report en section d'investissement R 001 : 2 100 €

Il est précisé que ces résultats seront intégrés par une Décision Modificative du BP 2024

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les modifications concernant le report de résultats du CA 2023 – Régie Assainissement au budget 2024 qui est bien de 579 176.99 € et non 577 076.99 €.

Un complément de 2 100 € sera donc inscrit en recette supplémentaire à l'article 001 du budget 2024

**PRECISE** qu'une décision modificative sera effectuée en ce sens

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'DES AVANT MONTS' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun or star above.

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **095-2024-DM N°1- BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 2024**

M. le Président rappelle la délibération précédente n°094-2024 approuvant la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régulariser les résultats du CA 2023.

De plus, il est nécessaire de réajuster 2 opérations en cours

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 001 - REPORT EN INVESTISSEMENT				2 100,00
D-1641-Emprunt		2 100,00		
D2313 - Travaux opé 129		40 000,00		
D21562 - Travaux opé 105		5 000,00		
R-1641 Emprunt				45 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>47 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 100,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>47 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 100,00</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**VALIDE** la décision modificative telle que listée ci-dessus à opérer sur le budget régie Assainissement 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**




**LES AVANT-MONTS**  
Communauté de communes  
OUEST HÉRAULT

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 096-2024 Régularisation des résultats CA 2023 – Budget Principal

Monsieur le Président informe les élus qu'il y a des discordances entre le compte de gestion et le compte administratif du budget principal et cela depuis de nombreuses années.

Vu la délibération 047-2024 adoptant le compte administratif 2023 – Budget Principal et son résultat de la façon suivante pour le BP 2024 :

Report en section de fonctionnement R 002 : 2 962 511.76 €  
Report en section d'investissement R 001 : 1 002 732.42 €  
Affectation au Compte R 1068 : 1 061 553.04 €

Afin de régulariser ces différences, il est proposé d'intégrer aux résultats ;

### Section de fonctionnement :

R 002 – Budget SIE Thézan Pailhès dissous au 31/12/2017 317 854.37 €uros  
R 002 – Budget SIVU Moyenne Vallée de l'Orb dissous au 08/10/2019 219.14 €uros  
R 002 – Budget SIGAL dissous au 20/02/2020 6 451.40 €uros  
**Soit un total au R002 de 324 524.91 €uros portant ainsi le résultat de fonctionnement cumulé fin 2023 à la somme de 4 348 589.71 €**

### Section d'investissement :

R 001 – Budget SIE Thézan Pailhès dissous au 31/12/2017 1 079 857.10 €uros  
R 001 – Budget SIVU Moyenne Vallée de l'Orb dissous au 08/10/2019 495.60 €uros  
R 001 – Budget SIGAL dissous au 20/02/2020 -2 118.98 €uros  
**Soit un total au R001 de 1 078 233.72 €uros portant ainsi le résultat d'investissement cumulé fin 2023 à la somme de 2 080 966.14 €**

Il est précisé que ces résultats seront intégrés par une Décision Modificative du BP 2024

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE les modifications à prévoir par décision modificative sur le BP 2024 – Budget Principal

Report en section de fonctionnement R 002 : + 324 524.91 €  
Report en section d'investissement R 001 : +1 078 233.72 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**LE PRESIDENT**





## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 097-2024-DM N°1- BUDGET PRINCIPAL 2024

M. le Président rappelle la délibération précédente n° 096- 2024 approuvant la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régulariser les résultats du CA 2023 – Budget Principal

	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentatio n de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R 002 -REPORT EN FONCTIONNEMENT				324 524,91
D 65568 - Contributions aux organismes de regroupement		6 670,54		
D65888 - Autres charges de gestion courante DSP		317 854,37		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>324 524,91</b>	<b>0,00</b>	<b>324 524,91</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 001 - REPORT EN INVESTISSEMENT				1 078 233,72
D2188 - opé 203 - Acquisitions	1623,38			
D 1068 - Affectation résultats DSP		1 079 857,10		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 623,38</b>	<b>1 079 857,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 078 233,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 623,38</b>	<b>1 404 382,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 402 758,63</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**  
**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** la décision modificative telle que listée ci-dessus à opérer sur le budget principal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**098-2024 Affectation du transfert des résultats du SIAEPA aux budgets DSP Eau et Assainissement**

M. le Président rappelle la délibération précédente n°096 - 2024 approuvant la nécessité de régulariser les résultats concernant la dissolution du SIAEPA Thézan Pailhès

Les résultats R002 pour 317 854.37 €uros et R001 pour 1 079 857.10 €uros ayant été intégrés au budget principal, il est nécessaire de le reverser aux budgets DSP Eau et Assainissement

Il est proposé d'effectuer les versements suivants :

Fonctionnement	317 854.37 € en DSP Eau et 0 en DSP Assainissement
Investissement	174 857.10 € en DSP Eau et 905 000 € en DSP Assainissement

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver les propositions de versement des résultats du SIAEPA Thézan Pailhès

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**  
**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les versements des résultats du SIAEPA Thézan Pailhès telle que :

Fonctionnement	317 854.37 € en DSP Eau et 0 en DSP Assainissement
Investissement	174 857.10 € en DSP Eau et 905 000 € en DSP Assainissement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
**LE PRESIDENT,**



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## **099-2024 Régularisation des résultats CA 2023 – DSP Assainissement**

Monsieur le Président rappelle la délibération 096-2023 du 11 avril 2023 approuvant l'adoption du CA 2022 et l'affectation de résultats du budget annexe DSP assainissement.

Suite à l'oubli de saisie de l'affectation du résultat en 2022 pour un montant de 189 580.45 € ainsi que la prise en compte du déficit des RAR 2022 pour un montant de 10 627.87 € dans le report de résultat d'investissement en 2023, il est nécessaire de corriger les résultats de clôture de 2023

Vu la délibération 046-2024 concernant l'adoption de résultats du CA 2023

Vu la nécessité de rectifier les résultats de clôture 2023 :

Il est précisé que ces résultats seront intégrés par une Décision Modificative du BP 2024 – DSP Assainissement

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la modification des résultats de clôture de 2023 du budget DSP Assainissement

Fonctionnement : Excédent de 565 460.35 € (au lieu de 375 879.90 €)

Investissement : Déficit de 737 914.10 € (au lieu de 727 286.23)

**PRECISE** qu'une décision modificative sera effectuée en ce sens

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**




**LES AVANT-MONTS**  
Communauté de communes  
OUEST HÉRAULT

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 100-2024 -DM N°1- BUDGET DSP ASSAINISSEMENT 2024

M. le Président rappelle la délibération précédente n° 099 - 2024 approuvant la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régulariser les résultats du CA 2023 – budget DSP Assainissement, d'augmenter les crédits de dépenses en intérêts d'emprunt

De plus, il est nécessaire de modifier les résultats suite à la dissolution du SIAEPA Thézan Pailhès

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R 002 -REPORT EN FONCTIONNEMENT				189580.45
D 6226 - Honoraires		5 000.00		
D 66111-Intérêts des emprunts		5 000.00		
D 021- Virement section investissement		179 580.45		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>189 580.45</b>	<b>0.00</b>	<b>189 580.45</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R023 - Virement section fonctionnement				179 580.45
D 001 - REPORT EN INVESTISSEMENT		10 627.87		
R1641 - Emprunt			120 500.00	
D2313-Construction		48 452.58		
R1068 - AFFECTATION RESULTATS				905 000.00
D1068 - ANNULATION TITRE 31/2019		905 000.00		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>964 080.45</b>	<b>120 500.00</b>	<b>1 084 580.45</b>

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**VALIDE** les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget DSP Assainissement 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 101-2024 DM N°1- BUDGET DSP EAU 2024

M. le Président rappelle la délibération n° 098 - 2024 approuvant la nécessité d'intégrer les résultats suite à la dissolution du SIAEPA Thézan Pailhès sur le budget DSP Eau  
De plus il convient d'augmenter les crédits de dépenses dans l'opération 409 correspondant à des travaux sur les réseaux à Thézan ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R 778 - Autres produits exceptionnels				317854,37
D 021- Virement section investissement		317 854,37		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>317 854,37</b>	<b>0,00</b>	<b>317 854,37</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R023 - Virement section fonctionnement				317 854,37
D2313-Construction opé 409		47 350,89		
R1068 - AFFECTATION RESULTATS				174 857,10
D1068 - ANNULATION TITRE 16/2019		445 360,58		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>492 711,47</b>	<b>0,00</b>	<b>492 711,47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>810 565,84</b>	<b>0,00</b>	<b>810 565,84</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget DSP Eau 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 102-2024 DM N°1- BUDGET REGIE EAU 2024

M. le Président demande au Conseil de valider la décision modificative suivante pour le budget régie eau 2024, compte tenu que la régie eau ne gère pas la distribution d'eau potable sur la commune de Margon et qu'il convient d'augmenter la dépense dans l'opération de raccordement AEP de Puissalicon à Puimisson

Vu qu'il est également nécessaire d'augmenter les crédits d'annulation de titres sur exercice antérieur ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
673- Titres annulés sur exercice antérieur		20 000,00		
70111-Recettes eau				20 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
OP 238 - 2315	40 000,00			
OP 231 - 2313		40 000,00		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la décision modificative telle que listée ci-dessus à opérer sur le budget régie Eau 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**


**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## **103-2024 Fusion des budgets régies et DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Monsieur le Président rappelle que les services de l'état, préconisaient lors du transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI, la création de plusieurs budgets annexes différenciés par mode de gestion (régie / DSP)

Une décision de la CAA de Nantes en date du 8 janvier 2021 revient sur cette préconisation.

En ce sens il est proposé d'intégrer le budget DSP Eau (45800) à la régie de l'eau (45600) et d'intégrer le budget DSP Assainissement (45900) à la régie Assainissement (45700) au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Il est également proposé de renommer les budgets régie de l'eau en budget « eau » et régie assainissement en « Assainissement »

Il est précisé que lors de ce transfert, le Président devra être autorisé à clôturer les budgets DSP Eau et DSP Assainissement et intégrer la totalité du passif et actif aux budgets « eau » et « assainissement »

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à effectuer ces démarches

### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUÏ l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2025 du budget DSP Eau (45800) à la régie de l'eau (45600) et d'intégrer le budget DSP Assainissement (45900) à la régie Assainissement (45700)

**ACCEPTE** de renommer le budget « Régie de l'Eau » en budget « Eau » et le budget « Régie Assainissement » en budget « Assainissement »

**VALIDE** de clôturer les budgets DSP Eau et DSP Assainissement et d'intégrer la totalité du passif et actif aux budgets « eau » et « assainissement »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 104-2024 Transfert résultats - Commune de Saint Geniès du Budget DSP Assainissement au Budget Régie Assainissement

Monsieur le Président rappelle que suite à l'intégration de la commune de Saint Génies au sein de la Régie Assainissement, la délibération 111-2022 du 13 juin 2022 a arrêté les résultats de clôture de l'année 2021 du budget DSP Assainissement à intégrer au budget de la Régie Assainissement.

D'autres écritures ayant eu lieu en 2022 et 2023, il est nécessaire d'établir à nouveau un résultat de clôture au 31 décembre 2023 comme suit :

### Section Investissement

D 21532 – Mandat 12 du 02/02/2022 – TPSM	- 39 114.00 €
D 21532 – Mandat 9 du 17/01/2022 – Gaxieu	- 1 101.60 €
D 1641 – Mandat 61 du 09/06/2022 – Banque postale	- 800 000.00 €
D 1641 – Mandat 44 du 31/12/23 - Transfert Emprunt Régie	- 800 000.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 640 215.60 €</b>

R 1313 – Titre 8 – 05/04/2022 - STEP St Génies	+ 73 708.00 €
R 1641 – Titre 13 – 07/06/2022 – Banque Postale	+ 800 000.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>873 708.00 €</b>

Opérations	DSP Assainissement – Budget 45900		REGIE Assainissement – Budget 45700	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Transfert d'un excédent de fonctionnement				€
Transfert d'un solde négatif de la section d'investissement		C/1068 766 507.60 €	C/1068 766 507.60 €	

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VALIDE** le résultat de clôture au 31/12/2023 de la Commune de Saint Geniès de Fontedit

**VALIDE** le transfert des résultats du budget DSP Assainissement au budget régie Assainissement tel que présenté dans le tableau ci-dessus

**PRECISE** qu'une décision modificative sera effectuée en ce sens sur les budgets DSP Assainissement et Régie Assainissement durant l'année 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 105-2024 DM N°1- BUDGET LES MASSELETTES 2024

M. le Président rappelle qu'il convient d'effectuer une décision modificative afin de régulariser les écritures du BP 2024 en intégrant la subvention d'équilibre en investissement et en ajoutant des crédits pour les régularisations des centimes de la TVA.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
605	-708 494.78			
65888		5.00		
7015			-0.30	
74861			-706 000.00	
75888				5.00
71355			-2 494.48	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>-708 494.78</b>	<b>5.00</b>	<b>-708 494.78</b>	<b>5.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
13258				706 000.00
1641		129 791.43	-578 703.05	
3555	-2 494.48			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 494.48</b>	<b>129 791.43</b>	<b>-578 703.05</b>	<b>706 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-710 989.26</b>	<b>129 796.43</b>	<b>-1 287 197.83</b>	<b>706 005.00</b>

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**VALIDE** la décision modificative telle que listée ci-dessus à opérer sur le budget ZAE LES MASSELETTES 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**





**LES AVANT-MONTS**  
Communauté de communes  
OUEST HÉRAULT

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO

Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE

Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ

Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## **106-2024 : Consultation pour emprunt Régie Assainissement – Banque des territoires**

Considérant le plan pluriannuel de travaux d'investissement du budget de la régie assainissement et notamment les travaux de réalisation des 4 stations d'épuration des communes de Cabrerolles, Causses et Veyran, Murviel Lés Béziers et Roujan pour les montants suivants :

	CABREROLLES	CAUSSES	MURVIEL	ROUJAN	TOTAL
COÛT HT	894 700,00 €	1 766 200,00 €	534 258,00 €	1 660 000,00 €	4 855 158,00 €

le reste à charge est estimé à environ 2 000 000€.

Le Président propose au Conseil de consulter la Banque des territoires pour contracter un emprunt destiné à financer ces travaux d'investissement et de prévoir un amortissement sur 50 ans.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Les Avant-Monts, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

### **AUTORISE**

Le Président de la communauté de communes Les Avant-Monts à consulter la Banque des Territoires pour obtenir un emprunt destiné à financer ces investissements en cours et à venir selon le plan pluriannuel de travaux conforme au schéma d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT MONTS' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and trees.



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 107-2024 Approbation du règlement budgétaire et financier de la CCAM

### Préambule :

Le référentiel M57 offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle. A cet égard, l'article L.5217-10-8 du CGCT pose l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

Le règlement budgétaire et financier doit, en principe, être adopté après le renouvellement de l'assemblée délibérante si au moins une commune a une population supérieure à 3500 habitants, mais pour les entités, comme la CC les Avant-Monts adoptant le référentiel M57 en cours de mandat, le RBF peut être voté avant la 1ère délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

La Commune de Magalas ayant dépassé le seuil des 3500 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a lieu d'établir et d'approuver un règlement budgétaire et financier.

Dans ce cadre-là, un règlement budgétaire et financier valable pour la durée du mandat doit être adopté.

Celui-ci reprend les règles de gestion applicables à la CCAM pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, la gestion patrimoniale, la gestion de la dette et de la trésorerie, les régies, les subventions et l'information du public.

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération approuvant le passage à la nomenclature M57,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier annexé,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté

Considérant que ce règlement peut être révisé par voie d'avenant,

M. le Président demande au conseil de bien vouloir approuver le règlement budgétaire et financier annexé.

***Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents***

- APPROUVE le règlement budgétaire et financier annexé
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du 6 Mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 108-2024 –Fonds de concours 2022-2025 – Commune de Fouzilhon

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2025, Les communes pourront percevoir au maximum par fonds de concours :

Les communes < 1000 habitants : 60 000 €

Les communes > 1000 hbts et < 2000 hbts : 50 000 €

Les communes > 2000 hbts : 40 000 €

La Commune de Fouzilhon ayant une population de 251 habitants, elle pourra bénéficier d'un fond de concours de 60 000 € qui pourra être versé en une ou plusieurs fois.

Vu la demande de Madame le Maire de Fouzilhon en date du 2 avril 2024 concernant la participation en fonds de concours pour des dépenses liées à la réfection du bâtiment de la Mairie

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux d'étanchéité	9 089,50	Autofinancement	10 609,50
Garde Corps	1520	Commune	5 304,75
		CCAM	5 304,75
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 609,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 609,50 €</b>

Vu la demande de Madame le Maire de Fouzilhon en date du 2 avril 2024 concernant la participation en fonds de concours pour des dépenses liées à des travaux d'extension ENEDIS et réseaux divers

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux extension Enedis	22 433,40	Autofinancement	33 713,40
Travaux France Télécom	3150	Commune	16 856,70
Travaux réseaux secs Chemin Montmazou	8 130,00 €	CCAM	16 856,70
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 713,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 713,40 €</b>

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Fouzilhon pour un montant de 5304.75 € et de 16856.70 €

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 5304.75 €uros pour les dépenses liées à la réfection du bâtiment de la Mairie.

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 16856.70 €uros pour les dépenses liées des travaux d'extension ENEDIS et réseaux divers

- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2025 pour la commune de Fouzilhon sera de 18 057.54 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRÉSIDENT,**





## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO

Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE

Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ

Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

## 109-2024 –Fonds de concours 2022-2025 – Commune de Laurens

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2025, Les communes pourront percevoir au maximum par fonds de concours :

Les communes < 1000 habitants : 60 000 €

Les communes > 1000 hbts et < 2000 hbts : 50 000 €

Les communes > 2000 hbts : 40 000 €

La Commune de Laurens ayant une population de 1766 habitants, elle pourra bénéficier d'un fond de concours de 50 000 € qui pourra être versé en une ou plusieurs fois.

Vu la demande de Monsieur le Maire de Laurens en date du 23 avril 2024 concernant la participation en fonds de concours pour des dépenses liées à la réfection du toit du bâtiment du service technique de Laurens

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux toiture	14 330,80	<b>Autofinancement Commune CCAM</b>	<b>14 330,80</b> 7 165,40 7 165,40
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 330,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 330,80 €</b>

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Laurens pour un montant de 7 165.40 €

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 7 165.40 €uros pour les dépenses liées à la réfection du toit du bâtiment du service technique de Laurens
- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2025 pour la commune de Laurens sera de 34 640.28 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**





**LES AVANT-MONTS**  
Communauté de communes  
OUEST HÉRAULT

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL  
Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO  
Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM  
M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE  
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES  
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**110-2024 –Fonds de concours supplémentaires 2024-2026 – Projets d’investissement communaux**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Il rappelle également les différents échanges tenus en 2024, lors des commissions, bureaux et Conférences des Maires concernant le versement d’un fond de concours aux 25 communes supplémentaire à celui déjà approuvé en 2022

En ce sens, il est proposé au Conseil Communautaire d’attribuer pour la période 2024-2026 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l’autofinancement du projet

Il est proposé que les communes initient une demande de participation par fonds de concours selon un plan de financement prévisionnel avant travaux pour ensuite déposer une demande de paiement selon le plan de financement définitif

Sur la période 2024-2026, Les communes pourront percevoir au maximum par fonds de concours :

Les communes < 1000 habitants : 30 000 €  
Les Communes > 1000 hbts et < 2000 hbts : 25 000 €  
Les communes > 2000 hbts : 20 000 €

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l’unanimité :

- D’ACCEPTER les montants proposés afin de financer les projets d’investissement communaux par fonds de concours sur les exercices 2024-2026
- D’ACCEPTER les conditions proposées afin d’attribuer ces fonds de concours
- D’INSCRIRE en 2024 les dépenses engagées sur le budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**





## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 29 avril 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Thierry ROQUE, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Alain MALRIC, Madame Béatrice TEROL

M. Francis FORTE donne procuration à M. Bruno CRISTOL

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à M. Alain DURO

Mme Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Thierry ROQUE donne procuration à M. Philippe BOUCHE

Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Patrick BOURRAND-FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à Mme Martine GIL

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**111-2024 –Solde Fonds de concours 2022-2025 et Fonds de concours 2024-2026– Commune d’Autignac**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l’autofinancement du projet

Sur la période 2022-2025, La commune d’Autignac pourra percevoir au maximum par fonds de concours 60 000 €

VU la délibération 205-2022 pour la clim de la Salle Marc Cassot attribuant 14 078 € en fonds de concours

VU la délibération 063-2024 pour la Voirie 2024 attribuant 34 674.85 € en fonds de concours  
VU que le montant du fonds de concours 2022-2025 restant est de 11 247.15 €uros

Monsieur le Président rappelle également la délibération 110-2024 prise ce jour concernant la participation en fonds de concours 2024-2026

La Commune d’Autignac ayant une population de 961 habitants, elle pourra bénéficier d’un fond de concours 2024-2026 de 30 000 € qui pourra être versé en une ou plusieurs fois.

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 22 mars 2024 concernant la participation en fonds de concours pour les travaux de voirie 2024 rue du 8 mai et du 11 novembre

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Rue du 8 Mai et du 11 novembre	68706	Autofinancement Commune CCAM	68 706,00 34 353,00 34 353,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>68 706,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 706,00 €</b>

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d’approuver l’attribution du fonds de concours à la Commune d’Autignac pour un montant de 34 353 €uros

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l’unanimité :

- D’APPROUVER l’attribution d’un fonds de concours de 34 353 €uros pour les dépenses liées aux travaux de voirie 2024 rue du 8 mai et du 11 novembre.
- PRECISE que le fond de concours 2022-2025 est soldé et que le reste à affecter sur la période 2024-2026 pour la commune d’Autignac sera de 23 105.85 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d’un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRÉSIDENT,**

